

13 décembre 1545, la revanche Catholique

Le pape Paul III Farnèse

convoque en 1542 un grand concile à **Trente**, dans les Alpes (aujourd'hui en Italie). Il débute le 13 décembre 1545. Après le départ d'une partie de ses ouailles à l'appel de **Luther**, **Calvin**, **Zwingli** et quelques autres, le Saint-Siège a compris la nécessité d'engager une grande réforme au sein de l'Église catholique. Il y est encouragé par le nouvel ordre des Jésuites, énergique et passionné. Le mouvement va prendre le nom de **Contre-Réforme**, ou Réforme catholique, en réaction à la Réforme protestante.

Éclairé par de grands théologiens, le Savoyard saint **François de Sales** et les Italiens saint **Charles Borromée** et saint **Philippe Néri**, le concile impose en premier lieu de strictes règles de conduite au clergé et en particulier aux évêques. Il améliore la formation des prêtres et promeut l'enseignement du catéchisme. Il confirme aussi la préséance du Saint-Siège à la tête de la hiérarchie catholique.

Le **concile de Trente** clarifie par ailleurs l'interprétation catholique des Saintes Écritures, en particulier le dogme de la justification ou de la grâce : à la différence des luthériens qui estiment que Dieu décide in fine de sauver ou non un homme et de lui accorder la vie éternelle, les prêtres conciliaires précisent que l'homme peut être porté aux bonnes actions salvatrices s'il dispose de la grâce et lui concèdent une certaine marge de liberté.

Outre ces points de doctrine, le concile de Trente rénove l'organisation du culte. À la place d'une Église médiévale épaisse, une nouvelle Église prend forme, avec ses zones d'ombre et de



lumière. Elle va perdurer jusqu'à la fin du XXe siècle et au concile **Vatican II**.

- ***La confession :***

Avec le concile de Trente, la confession, l'un des sept sacrements, ne se pratique plus de façon publique. Elle devient un exercice intime, sans contact visuel ou physique entre le confesseur et le pénitent. Elle devient aussi plus fréquente. On ne se confesse plus seulement une fois l'an mais tout au long de l'année.

Le théologien et archevêque de Milan saint Charles Borromée promeut l'usage du confessionnal, un meuble avec deux compartiments séparés par un rideau, l'un pour le confesseur, l'autre pour le pénitent.

- ***La formation des prêtres :***

Le souci nouveau porté à la formation des prêtres change également le visage de l'Église. Le concile instaure des séminaires, pour la formation des prêtres (le mot vient du latin *seminare*, semer ; il est synonyme de pépinière). En France, les premiers séminaires voient le jour en 1620. Ils font apparaître des ecclésiastiques en soutane, instruits, habiles à la rhétorique et rigides sur le plan des mœurs, plus respectueux que précédemment de leurs engagements.

- ***Le mariage :***

Avec le décret Tametsi sur le mariage, voté en 1563, le concile prend le contre-pied de la Réforme protestante. Il fait très officiellement du mariage l'un des sacrements de l'Église et réaffirme son indissolubilité. Au risque de déplaire aux bourgeois et à l'aristocratie, il réaffirme aussi le libre consentement des époux et condamne les mariages forcés : « Il est criminel de violer la liberté du mariage ». Toutefois, il impose l'accord parental pour les femmes de moins de vingt-cinq ans et les hommes de moins de trente.

Pour prévenir la bigamie et les « mariages clandestins », il réglemente la publication des bans, dix jours avant la cérémonie, et impose la présence au mariage de quatre témoins ainsi que du curé de la paroisse des promis (lequel curé est mieux à même de connaître leur situation familiale qu'un quelconque prêtre). Il exige aussi que tous les mariages soient enregistrés sur les registres paroissiaux, ancêtres de l'état-civil.

Ainsi le concile de Trente a-t-il mis en place le modèle familial qui s'est imposé dans l'Occident moderne, avec un couple solidaire à l'égard de ses enfants comme de ses descendants. L'abandon de la femme et des enfants par des hommes volages est devenu un comportement asocial et répréhensible.

- Le rituel et la messe :

Quelques années après le concile, le pape **Pie V** (1566-1572) entreprend de codifier aussi le rituel de la messe. Jusque-là, curés et évêques officiaient comme bon leur semblait. Désormais, l'office religieux suit un rituel rigoureux, le même partout, qui plus est dans une seule et même langue, le latin, afin que soit manifeste l'universalité de l'Église. Les chants et la musique sont empruntés au registre grégorien.

À la suite du concile, très vite, l'Église catholique reprend confiance et s'affirme dans la promotion de l'art baroque. Dès le milieu du XVI^e siècle, des artistes de premier rang, tels **Michel-Ange** et **Rubens**, mettent en scène la gloire de Dieu et l'amour de la vie dans la peinture comme dans l'architecture.

L'art baroque reste le plus beau témoignage de la Contre-Réforme catholique. Issu de la réforme tridentine, il ne craint pas les excès et s'oppose par sa munificence à l'austérité des réformés luthériens et calvinistes.

L'architecture religieuse subit l'influence de la réforme tridentine : les églises baroques, quant à elles, accordent la primeur à la prédication avec une nef centrale très large, dominée par la chaire, et l'impossibilité de cheminer derrière le chœur.

Re vigorée par le concile de Trente, la Contre-Réforme ne tarde pas à ramener à l'ancienne foi nombre de régions allemandes, surtout en Rhénanie et dans les Alpes. Elle est conduite par les Jésuites qui bénéficient de l'argent espagnol et de l'appui des successeurs de l'empereur Ferdinand 1er. La vigueur de cette reconquête attise les querelles entre catholiques et luthériens, notamment à propos des principautés ecclésiastiques.

Quand il se sépare le **4 décembre 1563**, le concile de Trente a ravivé la foi catholique partout à l'exception de l'Europe du Nord.

Hérodote

**R/Berger de Dieu, réveille-nous,
Voici le temps de la promesse,
Nos yeux regardent vers ton jour,
Visite-nous par ta tendresse !**

*1. Tu es venu dans nos ténèbres,
Une lumière a resplendi.
Reviens vers l'homme à ta recherche,
Fais briller ton étoile en nos vies ! R/*

*2. Tu nous as fait à ton image
Pétris d'amour et d'infini.
Viens redonner à ton ouvrage
La splendeur que nos mains ont ternie ! R/*

*3. Le monde a faim de voir des signes
Dans le soleil ou la nuée.
Ta Gloire habite les disciples
Dont le cœur est merveille de paix ! R/*

**Kyrie eleison, Kyrie eleison, Kyrie eleison ! (San Lorenzo)
Christe eleison, Christe eleison, Christe eleison !
Kyrie eleison, Kyrie eleison, Kyrie eleison !**

Ps 145 – R/ Viens, Seigneur, et sauve-nous !

*Le Seigneur fait justice aux opprimés,
aux affamés, il donne le pain,
le Seigneur délie les enchaînés !*

*Le Seigneur ouvre les yeux des aveugles,
le Seigneur redresse les accablés,
le Seigneur aime les justes ! R/*

*Le Seigneur protège l'étranger,
il soutient la veuve et l'orphelin.
D'âge en âge, le Seigneur régnera ! R/*

Alléluia, alléluia... !

« L'Esprit du Seigneur est sur moi :
il m'a envoyé porter la Bonne Nouvelle aux pauvres ! »
Alléluia, alléluia... ! Mt 11, 2-11

Prière universelle :

**Le Seigneur fit pour moi des merveilles et mon cœur
exulte de joie : en ma chair s'accomplit la Promesse,
Alléluia, Alléluia !**

Sanctus, Sanctus, Dominus,

Sanctus, Sanctus Dominus, Deus sabaoth ! (bis)

1- Pleni sunt coeli et terra gloria tua !

Hosanna, hosanna, in excelsis ! (bis)

2- Benedictus qui venit in nomine Domini !

Hosanna, hosanna, in excelsis ! (bis)

Anamnèse : Proclamons le mystère de la foi !

Gloire à toi qui étais mort,

Gloire à toi qui es vivant,

Notre Sauveur et notre Dieu :

Viens, Seigneur Jésus !

1-2 Agnus Dei qui tollis peccata mundi

Miserere nobis, miserere nobis !

3- Agnus Dei qui tollis peccata mundi

Dona nobis pacem, dona nobis pacem !

Communion :

Allez à Jésus-Eucharistie,

allez au Dieu vivant caché dans cette hostie !

Soyez amoureux du Pain de Vie,

contemplez-le avec Marie !

**Allez à Jésus-Eucharistie,
allez au Dieu vivant caché dans cette hostie !
Soyez amoureux du Pain de Vie,
et soyez transformés en lui !**

*1. Par son visage, soyez réjouis !
Par son regard, soyez éblouis !
Par sa voix, soyez conduit !
Dans son cœur, venez puiser la Vie !*

*2. Par sa tendresse, soyez consolés !
Par sa douceur, soyez transformés !
De sa joie, soyez comblés !
Dans son cœur, venez vous reposer !*

*3. Par sa parole, soyez pétris !
Par son pain, soyez nourris !
Par ses mains, soyez bénis !
Dans son cœur, venez puiser la Vie !*

*4. Par sa lumière, soyez éclairés !
Par son sang, soyez purifiés !
A son amour, soyez livrés !
Dans son cœur, venez vous reposer !*

*5. Par son souffle, soyez raffermis !
Par ses blessures, soyez guéris !
A sa croix, soyez unis !
Dans son cœur, venez puiser la Vie !*

**Envoi : Vienne ton règne, Dieu, notre Père !
Vienne ton règne, sur notre terre !
Vienne ton règne, au cœur de nos frères !**

*1. Pour que soient consolés ceux qui ont perdu tout espoir
Et que soient éclairés ceux qui marchent dans le noir !*

*2. Pour que soit retrouvée la beauté première du Ciel
Et que soient purifiés nos désirs éternels !*

Accueil paroissial mercredi 9h-11h30, 111 rue Nicolas Blanc, Faverges
04-50-44-52-09

Samedi 13 décembre, 18h Doussard : François Chatelain-Cadet ; Marcel Cotterlaz ; Nadia Hagopian ; Fernande Cavagnon ; Giacomina Locatelli ; André et Henri Terrier ; Odile Delalande ; Chantal Boullay ; Claude Lévéque ; P. Loïc Corlay ; Valérie.

Dimanche 14 décembre 10h Faverges : André et Jeanne Bron, Paul et Angèle Cattaneo, Stéphane Brachet, Yvan Borghetti et Sébastien Mocellin ; Suzanne et René Hauenstein ; Daniel Gonthier ; Georgette Brachet ; Bernadette Avettand Fenoël, Jeannette Falcy et parents défunts ; Annick Brachet et le Père Jean Brachet ; Père Georges Babolat, ses parents et sa famille ; Pierre Jargot ; **Robert Vallet** ; défunts des familles Veyrat De Lachenal et Avrillon ; Giacomina Locatelli ; Bernard Paulien ; Marc Lledo ; Odile Paget et les familles Paget-Brachet ; André Gaud ; Marie-Thérèse Sauthier ; Jean-Marie Duret ; André, Georges, Alain et Henri Vincent, Marguerite et René Barrucand, Philippe Favre, Venaïk Coutaz ; Kevin Lebouedec, Bahia Lointier ; Dominique Belluard, Gilles et Jean-Lou, Valérie et Stéphane ; Pascale et Maurice Godin.

Mercredi 17 décembre 9h Faverges : P. Loïc Corlay ; Jean-Pierre et Michèle Desbiolles ; Antoinette Abadie + **12h15** prière pour la paix

Vendredi 19 décembre 10h, Faverges : Pierre Sermet, Paule Sermet et Jean Sermet ; Geneviève Poulicac ; P. Marcel Hugues ; Raymond Boniface ; Robert Dussuyer ; Salvatore. (v) Stephano et Gabrielle.

.....
Campagne du Secours Catholique, mercredi 17 décembre au Marché de Faverges, vente de bougies et des créations produites par le groupe convivial du Secours Catholique : venez nombreux !

.....
Messes de Noël :

- **24/12/25, 17h à Doussard**
- **24/12/25, 19h à Faverges**
- **25/12/25, 10h à Faverges**

.....
Justinien compile le droit romain

Le **15 décembre 533**, à **Constantinople**, l'empereur Justinien donne force de loi aux Pandectes (d'un mot grec qui signifie « qui

contient tout »). Ce volumineux recueil de lois est plus connu sous son nom latin *Digeste*.

C'est l'œuvre majeure de Justinien et l'héritage le plus durable de Rome. Il inspire encore très largement notre droit.

Très cultivé, passionné de théologie et de droit, soucieux aussi de consolider son autorité, l'empereur d'Orient a voulu après son avènement mettre de l'ordre et de la clarté dans le droit chaotique élaboré par Rome au fil d'un millénaire.

Dans un premier temps, la commission de spécialistes présidée par **Tribonien** regroupe des codes connus sous le nom de **Grégorien**, **Hermogénien** et **Théodosien** ainsi que des anciennes constitutions impériales. Elle en expurge les contradictions et les vieilleries et le résultat est un code de lois publié en 529 sous le nom de **Code Justinien**.

Mais l'empereur ne s'en tient pas là. Il demande à Tribonien de s'attaquer au droit privé et à la jurisprudence.

La commission dépouille **1500 livres de droit** et pioche dans l'œuvre de quelques grands jurisconsultes de l'époque classique. Elle adapte les prescriptions aux conditions du moment, dans l'empire romain d'Orient...

Cette compilation débouche enfin sur la publication du *Digeste*. C'est un recueil de 50 livres divisés en titres, chacun étant consacré à un sujet de droit (le Code Civil napoléonien ne se présentera pas autrement).

Les juristes complètent leur travail par la publication, la même année, des *Institutes*. Il s'agit d'un manuel à l'usage des étudiants en droit.

Ajoutons pour être complet la publication dans les années suivantes des *Novelles*, c'est-à-dire des mises à jour et des lois récentes.

Oublié dans l'anarchie des siècles suivants, le droit justinien a été remis à l'honneur au XI^e siècle dans les cercles savants d'Italie. Il est pour une bonne part à l'origine du **Code Civil napoléonien** et de nos propres lois !

Quelques formules savoureuses sont passées à la postérité. Par exemple : « *Pater autem is est quem nuptiae demonstrant* » (« Le père est celui que le mariage désigne » ; autrement dit, en cas de filiation douteuse d'un enfant, le père est réputé être le conjoint de la mère).

Notons que Justinien, son initiateur, fut par ailleurs un conquérant heureux... et le dernier des grands empereurs romains ! Il est mort en 565, soit cinq ans avant la naissance de Mahomet.